

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 16 octobre 2015

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 27 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 octobre 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DES CHERACLES (MAUZE-SUR-LE-MIGNON ET PRIN-DEYRANÇON) - CONVENTION DE CESSION FONCIERE AVEC LA SAFER POITOU-CHARENTES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Alain CHAUFFIER à Gérard GIBAUT, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Thierry DEVAUTOUR à Bruno JUGE, Véronique HENIN-FERRER à Christian BREMAUD, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Sophia MARC à Jacques BILLY, Dany MICHAUD à Florent JARRIAULT, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Michel PAILLEY à Dominique SIX, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Jean-Luc CLISSON, Stéphanie DELGUTTE, Robert GOUSSEAU, Rabah LAICHOUR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 OCTOBRE 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DES CHERACLES (MAUZE-SUR-LE-MIGNON ET PRIN-DEYRANÇON) - CONVENTION DE CESSION FONCIERE AVEC LA SAFER POITOU-CHARENTES

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la convention cadre du 23 juillet 2005 relative à la constitution de réserves foncières, la SAFER Poitou-Charentes a acquis, pour le compte de la CAN et à sa demande, les biens de M. GIRAUDEAU d'une superficie de 13ha 88a 99ca situés sur les communes de Mauzé-sur-le-Mignon et Prin-Deyrançon et classés en zone agricole au POS des communes.

Une partie de ces parcelles était destinée à servir de compensation aux exploitants impactés par les projets de développement de la CAN sur le secteur et une autre était destinée à être conservée par la CAN puisqu'étant située au sein du périmètre d'extension du PA des Chéracles.

Sur les 13ha 88a 99ca, 10ha 33a 03ca ont été rétrocédés à des exploitants.

Les 3ha 55a 96ca restants (parcelle ZP 149 et ZP 151), aujourd'hui classés en zone 1AUX au PLU de la commune de Mauzé-le-Mignon, doivent être rétrocédés à la CAN au titre du budget annexe ZAE.

Conformément à l'estimation domaniale, et en application de la convention cadre relative à la détermination des frais de stockage et au montant de rémunération de la SAFER, le montant de la rétrocession est établi à 115 840,40 € TTC.

Ces parcelles étant considérées fiscalement comme terrain à bâtir et dans la mesure où elles n'ont pas fait l'objet d'une déduction à TVA lors de l'acquisition par la SAFER, la présente rétrocession est soumise à la TVA sur marge pour un montant de 17 298,27 €.

Préalablement à la rédaction de l'acte authentique à intervenir, la conclusion d'une convention de cession, définissant les modalités de la transaction, est rendue nécessaire.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Acquérir la parcelle de 3ha 55a 96ca, sise au lieu-dit Les Plantes à Mauzé-sur-le-Mignon, pour un montant de 115 840,40 € TTC (TVA sur marge de 17 298,27 €), sur le budget annexe ZAE,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de cession à intervenir,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué